

Le Théâtre la Seizième a créé le *Manuel du fonds de compassion* suivant en 2023 dans le cadre de leur projet pilote Balancing Act [Level UP!](#) Pilot Project. Le Théâtre la Seizième revoit et révisé chaque année son manuel du Fonds de compassion.

Veuillez citer le Théâtre la Seizième et Balancing Act si vous utilisez, citez ou partagez des informations provenant de cette ressource.

Si vous avez des questions ou souhaitez discuter de ces documents, veuillez contacter Balancing Act à l'adresse suivante : balancingact@theatredirect.ca.



Fonds de compassion Manuel

Contexte

La Seizième a été sélectionnée pour participer à la deuxième cohorte de l'initiative Level UP ! de Balancing Act. L'objectif de ce projet est de soutenir les artistes et les professionnel.le.s du théâtre qui sont des parents et des aidant.e.s à trouver un équilibre sain entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Pour ce faire, Balancing Act a octroyé un budget à la Seizième. Le Conseil d'administration de la compagnie a décidé de majorer cette somme avec des fonds propres. La Seizième participera aussi à des groupes de réflexions bi-mensuels avec les autres théâtres qui ont été sélectionnés pour la 2e cohorte.

Cadre

La Seizième utilisera ce fonds pour soutenir financièrement les membres du personnel et les artistes qui ont des enfants et/ou des personnes âgées à charge. Ce manuel-ci s'applique à la saison 2022-2023. Les fonds peuvent être utilisés pour les dépenses liées aux soins associés à ce qui suit :

- le travail en dehors des heures de bureau
- circonstances imprévues (par exemple, un enfant tombe malade et ne peut pas aller à l'école), et
- les voyages d'affaires.

Travail en-dehors des heures de bureau

La première prend en considération les moments de l'année où le.a soignant.e est mené.e à travailler en-dehors des heures du bureau (9h à 18h, du lundi au vendredi), pour une raison spécifique (pe : soir de représentations, repérage en soirée, assemblée générale annuelle, événement de représentation, etc.). Dans ce cas-là, elle peut demander un remboursement des dépenses encourues pour payer une un.e aidant.e externe à sa famille (ou encore à son cercle de proches) qui s'occupe de l'enfant.

Situations imprévues ou d'urgence

La Seizième souhaite également tenir compte de besoins imprévus ou de situations d'urgence. Exemple : un enfant tombe malade et ne peut pas aller à la garderie ou à l'école. Le parent peut décider de travailler de la maison, mais il/elle peut aussi demander un soutien financier pour payer une ressource externe.

Modalités

Le.a soignant.e remplira le formulaire de demande de remboursement uniquement dans le cas où il/elle aura dû faire appel à une ressource externe. Il/elle le soumettra à la direction au plus tard deux semaines après l'événement ou le spectacle en question. Elle ne doit pas fournir de preuves supplémentaires.¹

Le montant maximal alloué par spectacle est à répartir entre les soignant.e.s. Les personnes concernées sont appelées à prendre en considération les besoins et les circonstances de chacune dans cette répartition.

- Un.Deux.Trois : 140\$
- Le Potager : 140 \$
- Mononk Jules : 480\$
- We Love Arabs : 380\$
- Ceci est une Histoire d'Amour : 120\$
- Autres besoins : 400 \$

Les déplacements professionnels

La deuxième prend en considération les déplacements dans le cadre professionnel. Deux possibilités non-cumulables sont offertes : soit un.e proche accompagne le.a soignant.e pour s'occuper de la personne en charge. Dans ce cas-ci le fonds de compassion prend en charge le moyen de transport et l'hébergement du/de la proche. Soit le.a soignant.e trouve un.e aide externe à l'endroit de sa destination, et les frais de garde seront couverts par le fond.

Modalités

Le.a soignant.e choisit l'option qu'il/elle préfère. Au plus tard une semaine avant le déplacement, il/elle soumet un estimé des frais à la direction pour approbation. A son retour, elle soumet le formulaire de remboursement. Si elle souhaite être accompagnée

¹ Une version plus récente du manuel du Fonds de compassion du Théâtre la Seizième précise qu'une facture ou un reçu est nécessaire.

par un.e proche, le formulaire devra être accompagné des pièces justificatives du transport et de l'hébergement et soumis dans les deux semaines suivant le déplacement. Le montant maximal prévu pour les déplacements est de 2840\$.

Rapport de fin d'année

Pour alimenter la réflexion autour de futurs fonds de compassion, la Seizième demandera aux bénéficiaires du fonds 2022–2023 de répondre à un questionnaire en juin 2023.